

26-27-28
OCTOBRE 2018

33^E EDITION

3^e ÉDITION VHC

RALLYE DES CÔTES DU TARN



RALLYE
des Côtes du Tarn
FINALE 2019



RÈGLEMENT
VHC



SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 4
Comité d'organisation	Page 5
Secrétariat du Rallye	Page 5
1.1P : Officiels du Rallye	Page 5
1.2P : Eligibilité	Page 5
1.3P : Vérifications	Page 5
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 6
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 6
3.1.1.1P : Concurrents admis	Page 6
3.1.1.2P : Droit d'engagements	Page 7
3.2P : Les Equipages	Page 7
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 7
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 7
4.2P : Pneumatiques	Page 7
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 7
4.4P : Assistance	Page 7
4.6P : Identification des voitures	Page 8
<u>Article 5 – Publicité</u>	Page 8
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 8
6.2P : Reconnaisances	Page 8
6.2.1P : Nombre de passages	Page 8
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 8
6.2.3P : Equipements	Page 8
6.3 P: Horaires des Reconnaissances	Page 8
6.4P : Carnet de contrôle	Page 8
6.5P : Circulation	Page 8
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.3.16P : Rallye2	Page 9
7.6P : Epreuves spéciales	Page 9
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 10
<u>Article 9 – Classements</u>	Page 11
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	Page 11
<u>Itinéraire Samedi</u>	Page 12
<u>Itinéraire Dimanche</u>	

Lundi 27 Août 2018

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 15 Octobre 2018

Clôture des engagements. Le cachet de la poste faisant foi.

Samedi 20 Octobre et Dimanche 21 octobre 2018 de 8h00 à 18h00

Parution du road-book et vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE
Route d'Albi 81800 RABASTENS

Reconnaisances :

Le samedi 20 octobre, le dimanche 21 octobre, jeudi 25 octobre et vendredi 26 octobre
de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 26 Octobre 2018

A partir de 15H30 : Accueil des officiels : Mairie de COUFFOULEUX 53 avenue Jean Bérenguier
81800 COUFFOULEUX

De 18H30 à 20H30 : Vérifications Administratives complémentaires : salle Hervé de Guerdavid rue des
graves 81800 COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

De 18H45 à 20H45 : Vérifications Techniques : Parking salle Hervé de Guerdavid rue des graves 81800
COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

Samedi 27 Octobre 2018

A partir de 8h00 : Accueil des Officiels Mairie de Couffouleux 81800 COUFFOULEUX

De 8H00 à 10H45 : Vérifications Administratives : salle Hervé de Guerdavid rue des graves 81800
COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

De 8H15 à 11H00 : Vérifications Techniques : Parking salle Hervé de Guerdavid rue des graves 81800
COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

10H00 : 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à la mairie de COUFFOULEUX
53, avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

12H00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication de
l'ordre de départ de la 1^{ère} étape

13h30 : Départ du 1^{er} concurrent VHC du parc fermé de la place de la Mairie de COUFFOULEUX pour la
1^{ère} étape.

20H40 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 1ère Etape au parc fermé – Place de la mairie de COUFFOULEUX

23H20: Affichage du classement partiel à l'issue de la 1ère étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 28 Octobre 2018

07H30 : Départ du 1^{er} concurrent VHC de la 2ème Etape du parc fermé – Place de la mairie de COUFFOULEUX

08H00 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne de la 2ème Etape du parc fermé – Place de la mairie de COUFFOULEUX

16H07 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 2ème Etape au parc fermé – VINOVALIE – Rabastens (Cave).

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC de la Mairie de COUFFOULEUX et sur le podium, à Vinalie - Rabastens (Cave).

18H30 : Remise des prix - VINOVALIE – Rabastens. (Cave).

Vérifications Finales : Garage MOUÏSSET AUTOMOBILE 10, route de saurs – 81800 RABASTENS.

LISTE DES ADRESSES

Préambule: Le règlement particulier de ce rallye complète les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2018 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2018

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 26,27 et 28 Octobre 2018 :

Le 3ème RALLYE NATIONAL VHC DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Cette épreuve avec coefficient 2 compte pour la coupe de France des rallyes VHC

Le présent règlement a été enregistré par la :

- F.F.S.A en date du : 27/07/2018

Sous le permis d'organisation N° : 585

- Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées en date du 24/07/2018

Sous le permis d'organisation N° : N50

COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Éric LAURENS Jean-Bernard VAYSSIERE
Vice-présidents	Alain MARY Éric FAVREAU Anthony POUGET
Secrétaire	Jacques LABRO
Secrétaire Adjointe	Audrey HERRERO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Trésoriers Adjoints	Hervé RUFFAT Myriam BERTRAND-PUECH
Responsables Communication- Animation et Promotion et Presse	Olivier DARBOIS – Éric LAURENS – Olivier JANIAUD
Responsable des Officiels	Myriam BERTRAND-PUECH
Responsables des Commissaires	Olivier DARBOIS – Pierre LEGRIX
Responsable des Engagements	Eric LAURENS
Responsable V.I.P	Alain MARY

Chargés de la sécurité des E.S

MONTAIGUT (Cap de L'Homme)	Jean-Bernard VAYSSIERE Yves CHOUIDEN
SALVAGNAC	Jean Pierre JULIA Auto Cross Salvagnacois
SAINTE CECILE	Alexandre HERMET Anthony POUGET
SAINT CAPRAIS	Jean-Bernard VAYSSIERE Michel MERIC
MONTVALEN	Éric FAVREAU Bernard FARDIN

1.1P. - OFFICIELS

Observateur FFSA	P.PERRIN	5139
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	F DELSANTO	3166
	M. DECARPENTRIE	3433

Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course VHC + RALLYE 2	B MARTY	136694
Directeurs de Course Adjoints	S FAUVEL	2517
	G. TRONCAL	1056
	L. TEILLARD	10182
Relations Concurrents	V. PUYO	21585
	G. LAPERRUQUE	8273
Relation concurrent VHC	N. ROBILLARD	6373
Responsables des Commissaires Techniques	F. JAMMES	205627
	S. LARQUEY	8454
Commissaires Techniques	J.P ROQUES	178808
	R. VANARA	114915
	A FARNIERE	64948
	R. BEREAU	136886
	A. FORMENT	6222
	P. CHAZAL	6222
	M.GALANT (stagiaire)	113868
	M.CASSAGNADE (stagiaire)	256965
Responsables des Parcs	G. TEXIER	18160
	G. ROUX	1482
Directeurs de course délégués aux E.S	F. PASCAL	154264
	J. ETIENNE	17167
	G. FAYET	162390
Directeur de course délégué Poste Inter	E. BONIFACE	131210
Directeurs de Course Adjoints Délégué aux E.S	J. JONQUIERES	9859
	Y. CHOUIDEN	41554
	L.JACOUTOT	170447
Juges de Faits	M.BLANC	20772
	D.JOUBERT	14860
Chargé des Relations avec la Presse	O. DARBOIS	200251
Responsable des commissaires	P. LEGRIX	253713
Responsable informatique	N. BONNET	7422

DC Voiture BBR	B. GALARD	4605
Voiture Autorité/sécurité	P. MARTY	9699
	H. RUFFAT	178117
DC Voiture 000	J.J MIO BERTOLO	1297
DC Voiture 00	P.VAUDOUR	228853
DC Voiture Damier	J. LEGALL	9383

Nombre de postes de commissaires : Samedi 43,
Dimanche 37
Nombre de commissaires : Samedi 86,
Dimanche : 74
Nombre d'ambulances équipées : Samedi 4,
Dimanche : 4

Directeur de Course	B. MARTY	136694
Relations Concurrents	N. ROBILLARD	6373
Commissaire Technique Responsable	S. LARQUEY	8454

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 3ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC **2019**.
- Le challenge Indice de Performance rallye VHC
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le : Samedi 27 Octobre 2018.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Parc d'activité des Massies route des Massies 81800 COUFFOULEUX
- Zone artisanale de la Bouyayo chemin des Caminels 81800 COUFFOULEUX

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

● Administratives préliminaires :

Le Samedi 20 et Dimanche 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h Salle de Vivalie route d'Albi à Rabastens.

Le Jeudi 25 et Vendredi 26 Octobre 2018 à la Mairie de Couffoueux 53 avenue Jean Bérenguier 81800 Couffoueux

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité

Licences Pilote et Copilote de l'année en cours

Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Administratives complémentaires** : Salle Hervé De Guerdavid rue des Graves à Couffouleux

Vendredi 26 Octobre 2018 de 18h30 à 20h30

Samedi 27 Octobre 2018 de 8h à 10h 45

Les concurrents ayant présentés l'ensemble des documents (ci-dessus) lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité et licence de pilote et copilote de l'année en cours.

● **Techniques** :

Vendredi 26 Octobre de 18H45 à 20H45 : Vérifications Techniques :Parking Salle Hervé de Guerdavid rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Samedi 27 Octobre de 8h15 à 11h : Vérifications Techniques : Parking Salle Hervé de Guerdavid rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place Zone L'ALBARETTE à L'ISLE sur TARN (Voir plan fourni avec la convocation).

Elles devront intervenir dans le délai imparti prévu après les vérifications administratives complémentaires.

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place Zone L'ALBARETTE à L'ISLE sur TARN Autour du hangar en face chez MODOLO (entre L'ISLE et RABASTENS)

Coordonnées GPS : 43.84841° E 1.79041°

(Voir plan fourni avec la convocation).

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MOÛSSET AUTOMOBILE

10, route de Sours - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC 2018.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Eric LAURENS

5, impasse des Moussoulards

81800 COUFFOULEUX

Port : 06.73.09.72.10

Email : eric.laurens@rallydescotesdutarn.fr

Clôture des engagements lundi 15/10/2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.1P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC telles que parues dans France Auto 2018

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 130 pour les 2 rallyes. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.1.2P – Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **320 €** avec publicité obligatoire + **50 € de géolocalisation**
- **640 €** sans publicité obligatoire (x2) + **50 € de géolocalisation**

Une caution de 300 € vous sera demandée lors de l'installation du système.

Pour améliorer votre sécurité un système de géolocalisation sera en place pour les reconnaissances et le rallye.

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

Une réduction supplémentaire de 30€ sera accordée aux membres de l'Ecurie des 2 Rives. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- De la copie de la 1ère page du PTH ou du PTN

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

L'ordre de départ sera le suivant, VHC puis modernes. Le dernier concurrent du Rallye VHC bénéficiera de 20 minutes d'écart avec le premier concurrent du Rallye Moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, Homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport Technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES :

- ☞ GROUPE 1 - T - Tourisme
- ☞ GROUPE 2 - **CT** - Tourisme de Compétition
- ☞ GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- ☞ GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- ☞ GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- ☞ GROUPE N Production J1 **et J2 (classement séparé)**
- ☞ GROUPE A Tourisme J1 **et J2 (classement séparé)**
- ☞ GROUPE B J1 **et J2 (classement séparé)**
- ☞ **Les voitures du Groupe Classic de compétition (1947 à 1990) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)**

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard VHC FFSA.

4.3P – LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard VHC FFSA.

4.4P – ASSISTANCE

-

Identique au 33ème Rallye National des Côtes du Tarn

Géolocalisation :

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution sont distribués lors de la remise du Road Book .

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au plus tard trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org .

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1 ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2 ème infraction : 200€
- 3 ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA.

ARTICLE 5P– IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires (Plaques, Panneaux Portes et Plaques minéralogiques avant) et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire où de promotion sur l'image du Rallye des Côtes du Tarn 2018 devra avoir reçu le visa de l'organisation.

5.1- Identification des Voitures

Conforme au règlement standard des rallyes

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de la promotion. **L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement**

ARTICLE 6P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 3ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn présente un parcours de 405,500 Kms comportant 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 159,050 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du samedi 20 Octobre 2018 à VINOVALIE cave de Rabastens route d'Albi

6.2P – RECONNAISSANCES

Identique au 32ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17P – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

☞ ***avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.***

☞ ***avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.***

**** NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.***

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

☞ ***pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,***

☞ ***pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.***

☞ ***Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points***

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

☞ ***pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,***

☞ ***pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.***

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.6P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE

Place de l'hôtel de ville à COUFFOULEUX / Place de l'hôtel de ville COUFFOULEUX

(6 épreuves – 70,800 km d'E.S) :

- ES 1/4 : MONTAIGUT : **IGP CÔTES DU TARN.** 9.300 Kms x 2 = 18.600 Kms
 - ES 2/5 : SAINTE CECILE : **SKODA TOULOUSE** 14.000 kms x 2 = 28.000 Kms
 - ES 3/6 : SALVAGNAC : **Conseil Départemental du TARN** 12.100 Kms x2 = 24.200 Kms
- Région Occitanie- Pyrénées-Méditerranée**

2ème ETAPE

Place de l'hôtel de ville à COUFFOULEUX / Cave de Vinovalie - RABASTENS

(5 épreuves – 88.250 Km d'E.S)

- ES 7/9/11 : SAINT CAPRAIS : **VINOVALIE** 23.850 Kms x 3 = 71.550 Kms
- ES 8/10 : MONTVALEN: **SN DIFFUSION** 8.350 Kms x 2 = 16.700 Kms

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 26 octobre de 13h30 à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 20 euros (paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.** Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises.

7.6P – PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Liste des Parcs Fermés :

- COUFFOULEUX place de la Mairie: Samedi 27 Octobre 2018 jusqu'au départ de la 1^{ère} étape samedi 27 octobre 2018 et à l'arrivée de la 1^{ère} étape.
 - COUFFOULEUX: Dimanche 28 Octobre 2018 et Cave VINOVALIE arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.
- **Pointage** en avance autorisé aux CH 6A, et **Non autorisé au CH 11A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P– RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P–CLASSEMENTS

Le classement final provisoire sera affiché, 30 minutes après le Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye à la Mairie de COUFFOULEUX le dimanche 28 octobre 2018 et sur le podium,

à Vinalie - Rabastens (Cave).

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement pour chacun des Groupes (voir Art. 4.1P). Un classement à l'indice de performance sera établi.

Aucun classement scratch final ne fera apparaître de voitures Classic de compétition ; le vainqueur du Rallye est obligatoirement, un véhicule VHC avec un Passeport Technique Historique.

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC 2019 et du challenge la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2018.

ARTICLE 10P – PRIX

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 28 Octobre 2018 à partir de 18H30 sur le Podium à la cave de VINOVALIE - RABASTENS.

33ème Rallye National des Côtes du Tarn
ITINERAIRE ET HORAIRE DU SAMEDI 27 OCTOBRE 2018
ETAPE N° 1 COUFFOULEUX / COUFFOULEUX

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère VHC	HORAIRE 1ère moderne	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total				
SECTION 1	CH 0	COUFFOULEUX sortie Parc fermé	0.000	0.000		13 H 30'	14 H 00'	16 H 00'
	CH 0A	LISLE SUR TARN - Entrée assistance	8.900	8.900	12'	13 H 42'	14 H 12'	16 H 12'
	CH 0B	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	10.200	40'	14 H 22'	14 H 52'	16 H 52'
	CH 1	LES FORTIS	1.600	11.800	10'	14 H 32'	15 H 02'	17 H 02'
	ES 1	Départ MONTAIGUT	0.200	12.000	03'	14 H 35'	15 H 05'	17 H 05'
	ES 1	Arrivée MONTAIGUT	9.300	21.300				
	Point STOP	LES FERRIERES	0.300	21.600				
	CH 2	RAMAYE	4.900	26.500	20'	14 H 55'	15 H 25'	17 H 25'
	ES 2	Départ SAINTE CECILE	0.250	26.750	03'	14 H 58'	15 H 28'	17 H 28'
	ES 2	Arrivée SAINTE CECILE	14.000	40.750				
	Point STOP	TEOULET	0.300	41.050				
	CH 3	LES ROUSSELS	25.500	66.550	55'	15 H 53'	16 H 23'	18 H 23'
	ES 3	Départ SALVAGNAC	0.200	66.750	03'	15 H 56'	16 H 26'	18 H 26'
	ES 3	Arrivée SALVAGNAC	12.100	78.850				
	Point STOP	St MARTIN de la CESQUIERE	0.350	79.200				
CH 3A	LISLE SUR TARN Entrée regroupement	15.050	94.250	40'	16 H 36'	17 H 06'	19 H 06'	
SECTION 2	CH 3B	LISLE SUR TARN Sortie regroupement Entrée assistance	0.100	94.350	60'	17 H 36'	18 H 06'	20 H 06'
	CH 3C	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	95.650	40'	18 H 16'	18 H 46'	20 H 46'
	CH 4	LES FORTIS	1.600	97.250	10'	18 H 26'	18 H 56'	20 H 56'
	ES 4	Départ MONTAIGUT	0.200	97.450	03'	18 H 29'	18 H 59'	20 H 59'
	ES 4	Arrivée MONTAIGUT	9.300	106.750				
	Point STOP	LES FERRIERES	0.300	107.050				
	CH 5	RAMAYE	4.900	111.950	20'	18 H 49'	19 H 19'	21 H 19'
	ES 5	Départ SAINTE CECILE	0.250	112.200	03'	18 H 52'	19 H 22'	21 H 22'
	ES 5	Arrivée SAINTE CECILE	14.000	126.200				
	Point STOP	TEOULET	0.300	126.500				
	CH 6	LES ROUSSELS	25.500	152.000	55'	19 H 47'	20 H 17'	22 H 17'
	ES 6	Départ SALVAGNAC	0.200	152.200	03'	19 H 50'	20 H 20'	22 H 20'
	ES 6	Arrivée SALVAGNAC	12.100	164.300				
	Point STOP	St MARTIN de la CESQUIERE	0.350	164.650				
CH 6A	COUFFOULEUX ENTREE PARC FERME FIN D'ETAPE 1	27.550	192.200	50'	20 H 40'	21 H 10'	23 H 10'	

33ème Rallye National des Côtes du Tarn
ITINERAIRE ET HORAIRE DU DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018
ETAPE N° 2 COUFFOULEUX / RABASTENS

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère VHC	HORAIRE 1ère moderne	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total				
SECTION 1	CH 6B	SORTIE parc fermé COUFFOULEUX	0.000	0.000		07 H 30'	08 H 00'	09 H 20'
	CH 6C	LISLE SUR TARN - Entrée assistance	8.800	8.800	15'	07 H 45'	08 H 15'	09 H 35'
	CH 6D	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	10.100	40'	08 H 25'	08 H 55'	10 H 15'
	CH 7	CAVALADE	11.600	21.700	17'	08 H 42'	09 H 12'	10 H 32'
	ES 7	Départ SAINT CAPRAIS	0.400	22.100	03'	08 H 45'	09 H 15'	10 H 35'
	ES 7	Arrivée SAINT CAPRAIS	23.850	45.950				
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0.500	46.450				
	CH 8	BERAL	7.550	54.000	43'	09 H 28'	09 H 58'	11 H 18'
	ES 8	Départ MONTVALEN	0.250	54.250	03'	09 H 31'	10 H 01'	11 H 21'
	ES 8	Arrivée MONTVALEN	8.350	62.600				
	Point STOP	TERRAS	0.350	62.950				
CH 8A	RABASTENS Entrée regroupement	13.350	76.300	33'	10 H 04'	10 H 34'	11 H 54'	
SECTION 2	CH 8B	RABASTENS Sortie regroupement	0.100	76.400	45'	10 H 49'	11 H 19'	12 H 39'
	CH 8C	LISLE SUR TARN Entrée assistance	7.950	84.350	12'	11 H 01'	11 H 31'	12 H 51'
	CH 8D	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	85.650	40'	11 H 41'	12 H 11'	13 H 31'
	CH 9	CAVALADE	11.600	97.250	17'	11 H 58'	12 H 28'	13 H 48'
	ES 9	Départ SAINT CAPRAIS	0.400	97.650	03'	12 H 01'	12 H 31'	13 H 51'
	ES 9	Arrivée SAINT CAPRAIS	23.850	121.500				
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0.500	122.000				
	CH 10	BERAL	7.550	129.550	43'	12 H 44'	13 H 14'	14 H 34'
	ES 10	Départ MONTVALEN	0.250	129.800	03'	12 H 47'	13 H 17'	14 H 37'
	ES 10	Arrivée MONTVALEN	8.350	138.150				
	Point STOP	TERRAS	0.350	138.500				
CH 10A	RABASTENS Entrée regroupement	13.350	151.850	33'	13 H 20'	13 H 50'	15 H 10'	
SECTION 3	CH 10B	RABASTENS Sortie regroupement	0.100	151.950	45'	14 H 05'	14 H 35'	15 H 55'
	CH 10C	LISLE SUR TARN Entrée assistance	7.950	159.900	12'	14 H 17'	14 H 47'	16 H 07'
	CH 10D	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	161.200	40'	14 H 57'	15 H 27'	16 H 47'
	CH 11	CAVALADE	11.600	172.800	17'	15 H 14'	15 H 44'	17 H 04'
	ES 11	Départ SAINT CAPRAIS	0.400	173.200	03'	15 H 17'	15 H 47'	17 H 07'
	ES 11	Arrivée SAINT CAPRAIS	23.850	197.050				
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0.500	197.550				
CH 11A	Parc fermé FIN DE Deuxieme étape RABASTENS	15.750	213.300	50'	16 H 07'	16 H 37'	17 H 57'	